

## La lettre de mission et la fiche de poste

### ● Pour quoi faire ?

La lettre de mission définit les objectifs de la mission et le rôle du ou de la chargé.e de mission tiers temps ou du – de la chef.fe de projet pour les 3 ans. Cette lettre accompagne le descriptif du projet sur le site [www.ADT.educagri.fr](http://www.ADT.educagri.fr).

La fiche de poste rédigée chaque année décrit tous les objectifs et les actions attendues par le ou la chargé.e de projet année par année. Cela permet de guider l'agent et de recadrer le travail si nécessaire.

- Une lettre de mission : pour les 3 ans de la mission ADT
- Une fiche de poste : chaque année, avec l'entretien annuel

### ● Points de vigilance

La lettre de mission est en général rédigée par le directeur de l'EPLEFPA. Dans la pratique, plusieurs autres situations existent : le SRFD rédige la lettre de mission, le SRFD et la direction la co-écrivent, le ou la futur.e tiers temps la conçoit et la fait valider et signer par sa hiérarchie. Pour les ingénieur.es sortant d'école, le projet est co-rédigé avec la direction.

La façon de procéder reflète la cohérence et le lien entre le projet tiers temps et le projet d'établissement. Quand le.la Tiers temps rédige sa propre lettre de mission, il.elle risque d'avoir « son » projet, d'être isolé.e et aura plus de difficulté à faire participer ses collègues.

Rédigée par un.e responsable hiérarchique, la fiche de poste annuelle complète la lettre de mission. En réalité, la lettre de mission et la fiche de poste ne forment souvent qu'un seul document. Dans ce cas c'est ce document qui évolue au cours du temps.

### ● Conseils

S'aider de la fiche « chargé de mission » du répertoire des métiers du MAA (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation) peut être intéressant.

<http://agriculture.gouv.fr/le-repertoire-des-metiers-pour-les-agents-du-ministere-et-de-ses-etablissements-publics>

La lettre de mission indique clairement l'objectif et les retombées pédagogiques du projet.

La co-construction du projet tiers temps avec la direction, l'exploitation, ... est considérée comme un élément facilitateur pour l'action.

Dispositifs Tiers temps et chef.fe de projet de partenariat